

PRODUCTION DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA DOCUMENTAIRE TV

Objet de l'aide

- Favoriser la création artistique et la diversité culturelle dans le secteur audiovisuel. Développer la filière image régionale dans une démarche structurante et professionnalisante par la consolidation de ses compétences.

Bénéficiaire

- Société de production domiciliée ou non dans le département de la Charente ou hors département de la Charente mais traitant d'un thème en rapport avec le Département. (personne morale).

Critères d'éligibilité du bénéficiaire

- Œuvres audiovisuelles justifiant de l'autorisation préalable du CNC
- Justifier d'un accord de diffusion
- Documentaire unitaire de 52' et séries/collections documentaires d'une durée totale supérieure à 100 minutes
- Œuvre produite ou tournée en Région ou traitant d'un thème/sujet en lien avec la Région de part ses caractéristiques géographiques, historiques, culturelles, économiques ou sociales.

Ne sont pas éligibles

- Les reportages, retransmissions, émissions de plateau, communication institutionnelle, promotion touristique, publicité.

Critères de qualité du projet

- Appréciation artistique et économique du projet.
- La filmographie du réalisateur.

Procédure

- Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière.

Calcul de la subvention

Subvention révisable **plafonnée à :**

- **15 000 € pour un documentaire de 52 minutes si le diffuseur est une télévision locale**
- **30 000 € pour un documentaire de 52 minutes si le diffuseur est une chaîne nationale ou chaîne thématique (câble, satellite)**
- **50 000 € pour une série/collection documentaire (d'une durée totale de plus de 100 minutes)**
- **60 000 € pour un documentaire de prestige de plus de 60 minutes diffusé sur une chaîne nationale en première partie de soirée**

Modalités de paiement

Paiement en deux fois sur convention.

- **Acompte de 50% à la signature de la convention** après avoir communiqué, au plus tard 15 jours avant le début de tournage les éléments d'actualisation : la durée, les dates, le planning et la liste des emplois régionaux.
- **Le solde à l'achèvement du projet** après avoir adressé un bilan financier de l'opération établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en Charente, accompagné des factures acquittées en Charente et des justificatifs suivants :
 - 2 DVD de l'œuvre.
 - La bible de fin de tournage et la remise de photos ainsi que la liste des personnes du Département de la Charente recrutées (fonction, coordonnées, fiches de salaire) et la présentation de factures acquittées des entreprises locales.
 - COSIP – Autorisation préalable du CNC.
 - Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.

Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention

- Faire appel prioritairement aux ressources techniques et humaines du département de la Charente.
- Accueillir des stagiaires des établissements de formation à l'image.
- Faciliter les visites de groupe sur le tournage dans le cadre de l'éducation et de la formation au cinéma et à l'audiovisuel (sur rendez-vous).
- Indiquer les mentions obligatoires au générique et dans les documents de promotion.
- Céder les copies et droits non commerciaux pour l'iconothèque régionale et les réseaux régionaux et départementaux d'Art et Essai et salles rurales.

Le bénéficiaire dispose de deux ans pour la réalisation de son projet.

Pour le département de la Charente, adresser 2 dossiers complets format papier reliés (avec tous les éléments demandés) à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric CROS

Directeur général des services

MAGELIS

3, rue de la Charente

16000 ANGOULEME

Contact : Sophie HAHNE – 05 45 38 89 66 / shahne@magelis.org

Avec les éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente
- Extrait K-bis de moins de 3 mois de l'établissement, Siret à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscale et sociale valant pour l'année écoulée. Pour une entreprise en nom personnel une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel.
- Présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, durée de l'œuvre, date, lieu et durée de tournage prévus, support de tournage prévu, diffusion envisagée.
- Accord (s) de distribution (contrat).
- CV et filmographie du réalisateur, CV du producteur.
- Accord (s) de diffusion.
- Liste des personnes du Département de la Charente recrutées pendant la durée du tournage.
- Budget prévisionnel de l'opération avec mise en valeur des dépenses réalisées en Charente.
- Plan de financement détaillé intégrant l'accord éventuel du CNC (COSIP).
- Pour un coproducteur régional, accord du producteur détenteur des droits.
- Contrats liant les parties (contrats d'auteurs, cession de droits...).
- RIB du bénéficiaire de la subvention
- La fiche technique remplie à télécharger via le lien suivant :
<http://www.magelis.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/01/FICHE-TECHNIQUE-DU-PROJET.pdf>

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le lien internet pour le dépôt des demandes :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-audiovisuel/>